

## GUIDE DES PARENTS

### Chers parents,

Toute l'équipe du Club Récré-Action s'affaire à préparer aux enfants un hiver mémorable sous le signe du plaisir et de la sécurité. Soyez rassurés puisqu'une panoplie de mesures seront en place afin de limiter au maximum les risques de transmission du virus.

À l'aide des trousse de la CNESST, le Club Récré-Action a mis sur pied de nouvelles procédures répondant aux normes de la Direction de la Santé Publique (DSP) et de l'Association des Camps du Québec (ACQ).

**\*\*Nous adapterons les procédures selon l'évolution de la situation et les directives de la DSP.\*\***

### SUJETS ABORDÉS DANS VOTRE GUIDE

- Procédures d'**exclusion**
- Ratios** d'encadrement
- Sécurité** et **désinfection** des lieux
- Distanciation** entre enfants et animateurs
- Code de vie** du camp et **rôle** des animateurs
- Programmation** de la saison
- Remboursement** en cas de "**force majeure**"
- Déroulement des **arrivées** et des **départs**
- Repas** du midi et collation
- Médication**
- Sac à dos** du parfait campeur

## GUIDE DES PARENTS

### Procédures d'exclusion

- Nous nous donnons le droit de refuser l'admission d'un enfant présentant des signes grippaux ou les symptômes suivants :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fièvre</li><li>▪ Toux sèche</li><li>▪ Perte soudaine de l'odorat<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avec ou sans congestion nasale</li><li>▪ Avec ou sans perte de goût</li></ul></li><li>▪ Mal de gorge</li><li>▪ Mal de tête</li><li>▪ Douleur musculaire</li><li>▪ Fatigue intense</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Perte importante de l'appétit</li><li>▪ Nausées et/ou vomissements</li><li>▪ Diarrhée</li><li>▪ Éruption cutanée ou décoloration des doigts ou des orteils</li><li>▪ Conjonctivite</li><li>▪ Symptômes plus graves : difficulté respiratoire ou essoufflement, sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine, perte d'élocution ou de motricité</li></ul> |
|---|--|

- La Direction de la Santé Publique recommande aux enfants qui présentent une vulnérabilité sur le plan de la santé de rester à la maison. Il appartient aux parents d'évaluer, avec leur médecin de famille, la présence de leurs enfants au camp d'été.
- Nous comptons sur les parents pour prendre la température de leurs enfants et pour confirmer leur état de santé global avant de les reconduire au camp.
- Les mêmes critères d'exclusion s'appliquent pour tous les employés du Club Récré-Action.

### Ratios d'encadrement

- Groupe 5-6 ans: 1 animateur pour 10 enfants
- Groupe 7-8 ans: 1 animateur pour 12 enfants
- Groupe 9-12 ans: 1 animateur pour 15 enfants
- De plus, un animateur "volant" apportera son aide au moment des routines d'hygiène et de désinfection

## GUIDE DES PARENTS

### Sécurité et désinfection des lieux

- Les procédures de désinfection prescrites par *la Direction de la Santé Publique* seront appliquées pour les espaces communs (locaux, toilettes...) et pour l'équipement du Club Récré-Action (porte, fenêtre, miroir, lavabo, table, chaise...).
- Chaque groupe aura son local attribué : aucun changement de local ni changement de groupe ne sera autorisé. Aucune activité en grand groupe multi-âge ne sera organisée.
- Le matériel sera désinfecté avant et après chaque utilisation.
- Chaque employé sera équipé d'un masque qu'il portera en tout temps lors d'activité à l'intérieur ainsi que lorsque la distance de 2 mètres ne peut être respectée. Pour vos enfants, le port du masque sera obligatoire ou non selon les directives de la Santé Publique.
- Une salle équipée selon les normes de *la Direction de la Santé Publique* est réservée au confinement d'un enfant ou d'un employé présentant soudainement des symptômes de la COVID-19.
- Les parents devront rester disponibles en tout temps pour venir chercher leur enfant en cas d'urgence.
- Le Club Récré-Action communiquera immédiatement avec le CISSS de la Montérégie-est pour être encadré par les protocoles d'isolation mis sur pied.

### Distanciation entre enfants et animateurs

- Les activités se dérouleront principalement à l'extérieur lorsque la température le permet.
- Les animateurs seront en charge du même groupe d'enfants pour toute la semaine.
- Nous demandons que vos enfants soient autonomes pour leurs repas, leur toilette et autres tâches quotidiennes.
- L'environnement physique sera organisé pour favoriser le maintien des groupes bulles et assurer la distance entre celles-ci et entre les enfants et les animateurs.

[Le Club Récré-Action](#)

Entreprise d'ICI, créateurs des PASSIONS!

## GUIDE DES PARENTS

### Code de vie du camp

- Je respecte les animateurs et les amis.
- Je respecte les consignes sanitaires.
- Je respecte le matériel qui m'est prêté et mon environnement.
- J'utilise un langage poli et respectueux.
- Je participe activement aux activités du camp.

### Rôle des animateurs

- Les animateurs doivent assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants.
- Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable :
  - Violence physique (bataille, bousculade ou geste obscène)
  - Violence verbale (menaces, cris, injures)
  - Autres comportements jugés inadmissibles
- Nous serons dans l'obligation d'informer le parent et retourner l'enfant chez lui. Si l'enfant a un trouble de comportement majeur, l'enfant pourrait être expulsé immédiatement.
- L'environnement physique sera organisé pour favoriser le maintien de la distance de 2 mètres entre tous les enfants et animateurs.
- Voici les étapes suivies par les animateurs dans le cas d'un enfant ayant des comportements perturbateurs :
  1. Un premier avertissement écrit est donné à l'enfant pour lui indiquer les limites permises par l'activité (entente entre l'animateur et l'enfant).
  2. Un deuxième avertissement est donné à l'enfant pour lui signaler que ses parents seront contactés afin de les informer de son comportement désagréable.
  3. Au troisième avertissement, avec l'autorisation du responsable, les parents auront l'obligation de venir chercher l'enfant sur le site d'animation dans un court délai, et ce, pour le reste de la journée. Une feuille de route du comportement de l'enfant sera également remise aux parents.
  4. Au quatrième avertissement, avec l'autorisation du responsable, l'enfant sera expulsé pour le reste de la semaine, sans remboursement.

## GUIDE DES PARENTS

### Programmation de la saison

- Une programmation avec des activités sans contact a été élaborée.
- Pour chaque spécialité (dessin, bricolage, ...), l'équipement nécessaire sera prêté et identifié au nom de l'enfant pour la semaine pour éviter le partage de matériel.
- Une journée thématique sera organisée par jour :
  - 22 décembre: La journée créative
  - 23 décembre: La veille de Noël
  - 27 décembre: La sportive
  - 28 décembre: Les Mini-Chefs
  - 29 décembre: La journée Parade
  - 30 décembre: Le Gala du Nouvel-An
  - 3 janvier: Les détectives
  - 4 janvier: La journée magique

### Remboursement en cas de « force majeure »

- Étant donné la situation de « force majeure » liée à la pandémie COVID-19 et des règles sanitaires imposées au Club Récré-Action par les autorités pour opérer le camp de jour à l'hiver 2021, aucun remboursement ne sera possible après le début du camp le 22 décembre 2021. D'autres mesures sont à confirmer par l'Association des Camps du Québec en cas de fermeture imposée par les autorités pour le remboursement des inscriptions.
- Afin de bénéficier d'un remboursement, les clients qui désirent annuler l'inscription de leur enfant doivent répondre à ce courriel d'ici le vendredi 17 décembre 2021 à 22 h, en mentionnant le nom complet de l'enfant et les détails de l'annulation demandée. Des frais d'inscription de 5\$ par jour annulée seront non remboursables.
- Pour toute autres modifications à l'inscription initiale, des frais administratifs de 15\$ seront facturés.

## GUIDE DES PARENTS

### Déroulement pour le débarcadère

- Un accueil « Service à l'auto » sera offert à votre arrivée et à votre départ : nous demandons aux parents de rester dans la voiture. Nous demandons la collaboration des parents pour minimiser l'attente au débarcadère en prévoyant vos aurevoirs en conséquence.

### Déroulement des arrivées et des départs

- Un horaire ventilé a été mis sur pied : l'arrivée doit se faire entre 9 h 00 et 9 h 15 et le départ entre 15 h 45 et 16 h 00. Des frais seront facturés pour les retardataires.
- Un accueil « Service à l'auto » sera offert à votre arrivée et à votre départ : nous demandons aux parents de rester dans la voiture. Nous demandons la collaboration des parents pour minimiser l'attente au débarcadère en prévoyant vos aurevoirs en conséquence.
- Prenez note qu'aucun parent/visiteur n'est admis à l'intérieur du Club Récré-Action
- Les informations suivantes vous seront demandées tous les matins et tous les soirs (NIP) :
  - L'état général des enfants
  - Questions aux parents et enfants
  - Confirmation de la personne à contacter en cas d'urgence
  - Votre numéro d'identité personnelle (NIP) vous sera demandé pour confirmer votre identité au départ
- Un contact devra être fait avec le Club Récré-Action par téléphone ou par courriel si vous devez venir chercher votre enfant plus tôt afin que nous puissions le préparer et l'accompagner à l'extérieur du bâtiment pour le « service à l'auto ».

## GUIDE DES PARENTS

### Repas du midi et collations

- Chaque enfant doit avoir avec lui un **lunch froid ou prêt-à-manger**.
- L'enfant doit également avoir des collations puisqu'un temps sera prévu en avant-midi et en après-midi pour les petites fringales.
- Nous recommandons que chaque enfant ait 2 bouteilles d'eau remplies chaque jour puisque les activités se dérouleront en majorité dans les parcs environnants.

### Médication

- Aucun médicament ne sera administré par les animateurs. Si votre enfant doit prendre une médication durant la journée, il doit le faire de façon autonome. L'animateur doit être avisé; il pourra rappeler à l'enfant le moment de prendre sa médication.
- Si votre enfant ne se sent pas bien en cours de journée et qu'il a besoin de médication, un membre du personnel du Club Récré-Action vous contactera afin que vous veniez le chercher.
- L'auto-injecteur (Epipen) devra être identifié et porté dans un étui identifié à la taille de l'enfant en tout temps. Une seule dose d'anti-histaminique (Benadryl ou autre) peut être laissée dans un contenant bien identifié (médication, dosage, nom de l'enfant) dans le sac à dos de votre enfant.
- Le dispositif d'inhalation pour traiter l'asthme devra être identifié et porté dans un étui identifié à la taille de l'enfant en tout temps.

## GUIDE DES PARENTS

### Sac à dos du parfait campeur

- Sac à dos identifié
- Vêtements de rechange identifiés ( \*\*Paire de bas\*\* )
- Vêtements chauds identifiés (salopette, manteau hiver, botte chaude, cache-cou, etc.)
- 2 paires de mitaines, 2 paires de bas (tous les jours de préférence)
- Lunch froid ou prêt-à-manger et des collations**
- 2 bouteilles d'eau identifiées remplies chaque jour
- Jeux personnels pour la période libre (livre, passe-temps) Les enfants ne peuvent partager.
- Chapeau ou tuque identifié
- Mouchoirs
- Epipen, pompe d'asthme ou toute autre médication nécessaire
- Une crème hydratante pour les mains ou le visage (facultatif)

**En comptant sur votre précieuse collaboration, nous serons en mesure d'offrir aux enfants un hiver rempli de découvertes, de sourires et de moments de folie, en toute sécurité.  
Merci de votre confiance!**